

réf : A 2024 04376 / SD/HG/SC

LA SOUSSIGNEE :

Madame JIELIANG YAO, Responsable ADV, demeurant à FLOIRAC (33270), 7 rue Gustave COURBET.

Née à SHANGHAI (CHINE), le 23 mai 1980.

Epouse en uniques noces de Monsieur Anthony Marc PITEAU.

De nationalité chinoise.

Résidente française au sens de la réglementation fiscale, et titulaire d'une carte de résident délivrée par la Préfecture de la Gironde, sous le numéro 172j9y3wk, le 25 janvier 2019, expirant le 24 janvier 2029.

Monsieur et Madame PITEAU mariés à la Mairie de BORDEAUX (33000), le 01 octobre 2005, sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, sans modification depuis.

Ci-après "**LE MANDANT**".

Le mandant confirme l'exactitude des indications qui le concernent telles qu'elles figurent ci-dessus.

Il déclare en outre n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation ou mesure entraînant l'interdiction de contrôler, diriger ou administrer une société.

Préalablement à la procuration faisant l'objet des présentes, le mandant expose ce qui suit :

EXPOSE

Il a été projeté la constitution d'une société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : S.A.R.L..

Dénomination : "H&L".

Objet : - Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;

- La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;

- Toutes prestations de service d'assurances, de conseil, de contrôle et de management, et notamment au profit des filiales de la société..

Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au R.C.S..

Siège : FLOIRAC (33270), 7 rue Gustave Courbet.

Capital : MILLE EUROS (1.000,00 €), divisé en 10000 parts sociales de ZÉRO

EUROS ET DIX CENTIMES (0,10 €) chacune.

Ce capital comprenant des apports en numéraire à concurrence de MILLE EUROS (1.000,00 €).

Cela exposé, il est passé à la procuration, objet des présentes :

PROCURATION

Par les présentes, le mandant susnommé constitue pour son mandataire spécial :

Monsieur Anthony Marc PITEAU, responsable commercial, demeurant à FLOIRAC (33270), 7 rue Gustave COURBET.

Né à PARTHENAY (79200), le 03 janvier 1981.

Epoux de Madame JIELIANG YAO.

Monsieur et Madame PITEAU mariés à la Mairie de BORDEAUX (33000), le 01 octobre 2005, sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, sans modification depuis.

De nationalité française.

Résident français au sens de la réglementation fiscale.

A qui il donne pouvoir de, pour lui et en son nom :

Représenter le mandant à la constitution de la société projetée ainsi qu'il est expliqué en l'exposé qui précède.

Faire apport en numéraire d'une somme de CENT EUROS (100,00 €), moyennant l'attribution de mille (1000) parts en pleine propriété numérotées de 9001 à 10000, entièrement libérées.

Effectuer le versement de ladite somme dans les conditions légales.

Etablir les statuts de la société en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.

Faire toutes déclarations sur la souscription, la libération et la répartition des parts sociales, stipuler toutes clauses relatives à la cession à titre onéreux et à la transmission entre vifs ou par décès des parts sociales ; nommer le ou les gérants ; déterminer la durée de leurs fonctions, leurs pouvoirs dans leurs rapports avec les associés, ainsi que leur rémunération ; nommer, le cas échéant, le ou les commissaires aux comptes ; prendre toutes décisions, donner toutes autorisations et, le cas échéant, conférer tous pouvoirs pour permettre la résiliation et la prise en charge par la société des actes et engagements rentrant dans son objet pendant la période antérieure à son immatriculation au registre du commerce et des sociétés OU registre national des entreprises.

Pour l'accomplissement de toutes formalités ou publicités, ainsi que pour rectifier toute erreur matérielle ou toute omission de pièce annexe mentionnée dans le ou les actes, tous pouvoirs sont également donnés à l'effet de faire dresser et régulariser tous actes complémentaires ou rectificatifs ;

Aux effets ci-dessus, signer les statuts, ainsi que tous autres actes, pièces et procès-verbaux relatifs à la constitution de la société, remplir les formalités de publicité

et autres, signer la déclaration de conformité prescrite par la loi, faire toutes déclarations et affirmations, élire domicile, substituer et, généralement, faire le nécessaire.

OBSERVATION FAITE que la signature des actes et pièces nécessaires à la réalisation de l'opération objet des présentes vaudra décharge du mandataire pour tous les termes de son mandat.

Par ailleurs, le mandant consent expressément, par dérogation expresse au premier alinéa de l'article 1161 du Code civil, et en conformité avec le 2ème alinéa, à ce que le mandataire désigné aux présentes puisse, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, être partie à tout acte, diligences et formalités nécessaires à la formation et à l'exécution des présentes, ou représenter toute autre partie au contrat, dès lors qu'il n'y a pas conflit d'intérêts entre elles, ou qu'il ne fera pas primer les intérêts de l'une des parties au détriment d'une autre.

Fait à FLOIRAC

Le 08/07/2024

Le mandant écrira de sa main la mention "BON POUR POUVOIR" avant de signer.

BON POUR POUVOIR

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. de ...', written over the printed text 'BON POUR POUVOIR'.